



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARCELLINE-DE-KILDARE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare tenue au lieu des séances, ce **20 janvier 2025** à 20 heures.

Sont présents à cette séance :

- Siège #1 - Marilyne Perreault
- Siège #2 - Gilles Arbour
- Siège #3 - Mélanie Laberge
- Siège #4 - Yanick Langlais
- Siège #5 - Serge Forest
- Siège #6 - Pierre Desrochers

Est aussi présent Monsieur Mario Besner, directeur général par intérim et greffier-trésorier par intérim agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Formant quorum sous la présidence de madame la mairesse, Émilie Boisvert.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ouverte.

009-2025-01

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La mairesse fait la lecture de l'ordre du jour.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 16 décembre 2024
- 4 - TRÉSORERIE
 - 4.1 - Approbation des salaires déboursés, comptes à payer et paiements automatiques
 - 4.2 - Autorisation des fournisseurs à payer le 21 janvier 2025
 - 4.3 - Achat d'ordinateur
 - 4.4 - Décaissements et dépenses pré autorisées 2025
- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - DIRECTION ET RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1 - Renouvellement mensuel du contrat du directeur général par intérim
 - 6.2 - Ajustement salarial de l'employé 01
 - 6.3 - Ajustement salarial de l'employé 07
 - 6.4 - Embauche d'employés pour surveiller la patinoire
 - 6.5 - Nomination des représentants.es officiels.les 2025 pour la bibliothèque
- 7 - RAPPORT DES COMITÉS
- 8 - URBANISME
 - 8.1 - Dépôt rapport mensuel permis et certificats
 - 8.2 - Résolution concernant la nomination des membres du Comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marcelline-de-Kildare

- 9 - LOISIRS
 - 9.1 - Contrat - Soirée clair de lune
 - 9.2 - Contrat pour la présentation de Zak Dompteur de défis - Persévérance scolaire
- 10 - COMMUNICATION
 - 10.1 - Aucun point
- 11 - CULTURE
 - 11.1 - Aucun point
- 12 - HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
 - 12.1 - Demande de subvention Fonds régions et ruralité (FRR) volet 2
 - 12.2 - Offre de Service professionnel - Nordikeau
- 13 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 13.1 - Aucun point
- 14 - TRAVAUX PUBLICS
 - 14.1 - Aucun point
- 15 - PROJETS SPÉCIAUX
 - 15.1 - Demande à la Commission de toponymie - Rue Ritchie-Tremblay
 - 15.2 - Résolution d'appui - Développement Domaine Les Bourgeois - Raccordement au réseau de l'aqueduc du village
- 16 - AVIS DE MOTION ET PROJETS DE RÈGLEMENTS
 - 16.1 - Aucun point
- 17 - RÈGLEMENT
 - 17.1 - Aucun point
- 18 - PROCÉDURES ADMINISTRATIVES
 - 18.1 - Renouvellement de la licence annuelle de Citadel
 - 18.2 - Renouvellement du contrat d'entretien ménager avec l'entreprise CNET
 - 18.3 - Adoption du budget révisé 2024 - Office Municipal d'Habitation de Matawinie
 - 18.4 - Office d'Habitation de Matawinie
 - 18.5 - Abri sable et sel - Qualilab inspection inc.
 - 18.6 - Autorisation de procéder aux appels d'offres pour la relocalisation des fosses dans le cadre du projet de construction de la rue de l'Avenir
 - 18.7 - Dépôt d'une demande d'aide financière - Fonds régions et ruralité (FRR) volet 2 Appel à projet de collaboration
 - 18.8 - Déclarations des intérêts pécuniaires - Dépôt
- 19 - VARIA
- 20 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 21 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Suivant la proposition de : Marilyne Perreault
Dûment appuyée par : Pierre Desrochers
Il est résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

010-2025-01

3.1 - Séance ordinaire du 16 décembre 2024

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 16 décembre dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur

permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

Suivant la proposition de : Yanick Langlais

Dûment appuyée par : Marilyne Perreault

Il est résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 décembre dernier, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté à l'unanimité

4 - TRÉSORERIE

011-2025-01

4.1 - Approbation des salaires déboursés, comptes à payer et paiements automatiques

ATTENDU QUE le département des Finances a présenté les listes à approuver;

D'APPROUVER la liste des chèques émis de BCN et Caisse Desjardins, déboursés directs et des salaires émis, représenté par les chèques numéros : C2400557 à C24000573, Fichier électronique (prélèvement direct) : L2400119 à L2400126 et P2400296 à P2400354, salaires D2400049 à D24000053 couvrant la période du 1^{er} au 31 décembre 2024.

Salaires : 61 796.66 \$

Déboursés : 772 841.49 \$

Totalisant un montant de 834 637.15 \$;

Suivant la proposition de : Gilles Arbour

Dûment appuyée par : Mélanie Laberge

Il est résolu:

QUE la liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires émis totalisant un montant de 834 637.15 \$ fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

012-2025-01

4.2 - Autorisation des fournisseurs à payer le 21 janvier 2025

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier par intérim a déposé aux membres du Conseil une liste des comptes à payer et des déboursés à émettre au montant de 191 165.65\$ pour le 21 janvier 2025;

Suivant la proposition de : Gilles Arbour

Dûment appuyée par : Serge Forest

Il est résolu:

D'APPROUVER la liste déposée et en autoriser les paiements auprès des fournisseurs, en date du 21 janvier 2025 totalisant un montant de 191 165.65 \$.

QUE la liste des comptes à payer fasse partie intégrante de la présente résolution.

013-2025-01

4.3 - Achat d'ordinateur

CONSIDÉRANT QUE la direction générale, la technicienne aux finances et la coordonnatrice aux communications ont besoin chacun d'un ordinateur qui est en mesure d'être assez performant pour utiliser les logiciels et outils appropriés;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Omni-Tech a déposé deux soumissions et que la Municipalité s'en déclare satisfaite;

Suivant la proposition de :
Dûment appuyée par :
Il est résolu :

D'ACCEPTER la soumissions #5366 présentée par l'entreprise Omni-Tech au montant de 1 746,85 \$, chacun plus les taxes applicables, plus la configuration et l'installation;

D'AUTORISER l'achat de trois ordinateurs et d'appliquer la dépense GL 23-020-10-726-00 et de financer avec le surplus affecté informatique.

Adoptée à l'unanimité

014-2025-01

4.4 - Décaissements et dépenses pré autorisées 2025

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite établir la liste des dépenses pouvant être acquittées dès réception d'une facture;

Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Pierre Desrochers
Il est résolu :

D'APPROUVER la liste de décaissements et dépenses pré autorisées suivantes pour l'exercice financier 2025 :

1. Les comptes de services d'utilité publique (électricité, huile, téléphonie, cellulaires, etc.);
2. Les comptes d'achat d'essence et de diesel;
3. Les frais de poste et de messagerie;
4. Les salaires ainsi que les remises de diverses retenues sur les salaires aux termes des lois provinciales et fédérales, CNESST, REER, assurances collectives, etc.;
5. Le paiement des taxes perçues au nom du gouvernement fédéral et provincial (TPS et TVQ);
6. Les droits d'immatriculation et permis spéciaux des véhicules;
7. Les frais de déplacement et le remboursement des dépenses diverses des employés et membres du Conseil municipal conformément aux politiques de remboursement en vigueur;
8. Frais de formation prévu au budget;
9. Les contrats d'entretien et/ou de service préalablement approuvés par résolution ou règlement du Conseil (conciergerie, photocopieur, etc.);
10. Loyers d'équipement;
11. Les frais inhérents aux ententes intermunicipales conclues par règlement ou résolution (ex : sécurité incendie);
12. Le paiement des quotes-parts à MRC de Matawinie;
13. Cartes de crédit;
14. Renflouement des petites caisses;
15. Dépenses de moins de 400 \$ approuvées par la direction générale;
16. Service de collecte, transport et traitement de matières résiduelles;
17. Service de police (Sûreté du Québec).

Adoptée à l'unanimité

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse invite les citoyens et citoyennes à la période de questions et répond aux questions reçues d'une durée de 10 minutes selon le règlement 131-92.

6 - DIRECTION ET RESSOURCES HUMAINES

015-2025-01

6.1 - Renouvellement mensuel du contrat du directeur général par intérim

ATTENDU QUE la directrice générale est présentement en arrêt pour un temps indéterminé et que le conseil municipal souhaite maintenir un directeur général par intérim à la Municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité désire renouveler le contrat de monsieur Mario Besner pour occuper les fonctions de directeur général par intérim;

ATTENDU QUE monsieur Besner accepte le renouvellement de son contrat selon les termes proposés;

Suivant la proposition de : Mélanie Laberge

Dûment appuyée par : Gilles Arbour

Il est résolu :

DE RENOUELER le contrat de M. Mario Besner, directeur général par intérim, pour une période mensuelle, soit du 13 janvier au 10 février 2025;

D'AUTORISER Mme Émilie Boisvert, mairesse à signer le contrat de travail temporaire à durée déterminée de M. Besner.

Adoptée à l'unanimité

016-2025-01

6.2 - Ajustement salarial de l'employé 01

CONSIDÉRANT QUE l'employé 01 occupe le poste de directrice des finances au sein de la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare;

CONSIDÉRANT QUE la surcharge de travail dans le cadre des activités régulières de la Municipalité;

Suivant la proposition de : Yanick Langlais

Dûment appuyée par : Serge Forest

Il est résolu :

DE PROLONGER l'ajustement de son salaire rétroactivement, selon la lettre d'entente, en date du 31 décembre 2024 jusqu'au 20 janvier 2025.

Adoptée à l'unanimité

017-2025-01

6.3 - Ajustement salarial de l'employé 07

CONSIDÉRANT QU'il n'y a personne qui occupe le poste d'inspecteur municipal à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'employé 07 a les connaissances et les autorisations pour délivrer les permis de construction, de lotissements, de certificats d'autorisation et les inspections;

CONSIDÉRANT QUE l'employé 07 accepte de délivrer les permis de construction, de lotissements et de certificats d'autorisation moyennant une prime pour occuper les fonctions temporaires d'urbanisme en plus d'occuper ses fonctions d'adjointe administrative;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est satisfait des tâches supplémentaires faites par l'employé 07;

Suivant la proposition de : Mélanie Laberge

Dûment appuyée par : Pierre Desrochers

Il est résolu:

D'AUTORISER une prime à partir du 20 janvier 2025 à l'employé 07, selon la lettre d'entente, pour occuper les fonctions temporaires d'inspectrice municipale, et ce, jusqu'à ce qu'il y ait une personne qui occupera les fonctions d'inspecteur municipal et sera formée.

Adoptée à l'unanimité

018-2025-01

6.4 - Embauche d'employés pour surveiller la patinoire

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit combler un poste pour entretenir et surveiller les patinoires de la mi-janvier 2025 à la mi-mars 2025;

CONSIDÉRANT QUE nous avons fait l'appel de candidature en décembre 2024 et un candidat s'est démarqué, M. Mathieu Binette;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est satisfait de ses compétences;

Suivant la proposition de : Yanick Langlais

Dûment appuyée par : Marilyne Perreault

Il est résolu :

D'ENTÉRINER l'embauche M. Mathieu Binette à raison de 16h/semaine et pour surveiller la patinoire durant l'hiver 2025, au salaire minimum.

Adoptée à l'unanimité

019-2025-01

6.5 - Nomination des représentants.es officiels.les 2025 pour la bibliothèque

ATTENDU QUE la convention de service intervenue entre la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare et le Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie prévoit, à son article 12.0, que le conseil municipal doit nommer deux représentants officiels de la municipalité pour la bibliothèque municipale Gisèle-Labine, soit un.e répondant.e et un.e coordonnateur.trice;

ATTENDU QUE les représentants désignés participeront à l'assemblée annuelle et aux rencontres organisées par le Réseau BIBLIO;

Suivant la proposition de : Serge Forest

Dûment appuyée par : Gilles Arbour

Il est résolu:

QUE Déhanne Dufresne soit renommée coordonnatrice de la bibliothèque municipale Gisèle-Labine.

QUE Marilyne Perreault, élue municipale, soit renommée répondante officielle de la Municipalité pour la bibliothèque municipale Gisèle-Labine.

QUE copie de la présente résolution soit transmise au Réseau BIBLIO.

Adoptée à l'unanimité

7 - RAPPORT DES COMITÉS

8 - URBANISME

8.1 - Dépôt rapport mensuel permis et certificats

Dépôt du rapport mensuel d'émission des permis et des certificats du mois de décembre 2024. D'un total de 6 permis pour une valeur de 22 151 290 \$.

020-2025-01

8.2 - Résolution concernant la nomination des membres du Comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marcelline-de-Kildare

CONSIDÉRANT QUE le mandat des membres choisis est venu à échéance le 31 décembre 2024, alors que le règlement 265-2004 à l'article 7, fixe la durée du mandat à 2 ans;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal en vertu de l'article 5 du règlement 265-2004 nomme les membres choisis du Consultatif d'urbanisme pour un mandat d'une période de 2 ans;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal en vertu de l'article 11 du règlement 265-2004, nomme le président du CCU pour un mandat d'une période de 2 ans;

Suivant la proposition de : Pierre Desrochers

Dûment appuyée par : Mélanie Laberge

Il est résolu :

QUE le Conseil municipal nomme M. Serge Forest président du Comité consultatif d'urbanisme, pour un mandat de 2 ans;

QUE le Conseil municipal nomme M. Denis Morin, M. Michael Foucreault, M. Richard Lepage, Mme Judith Delorme et Mme Caroline Mayer à titre de membres choisis du Comité consultatif d'urbanisme, pour un mandat de 2 ans;

Adoptée à l'unanimité

9 - LOISIRS

021-2025-01

9.1 - Contrat - Soirée clair de lune

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité organise la soirée claire de lune le 24 janvier 2025 au Parc des loisirs;

Suivant la proposition de : Mélanie Laberge

Dûment appuyée par : Yanick Langlais

Il est résolu :

D'AUTORISER les dépenses suivantes prévues au budget 2025 :

| Entreprise/Compagnie | Montant | Poste budgétaire (GL) |
|--|--------------------------------------|-----------------------|
| Location Gonflable Lanaudière (Jeux gonflable) | 1 245 \$, plus les taxes applicables | 02-701-90-447-01 |
| Production Cirkaz (Animation) | 885,31 \$, taxes incluses | 02-701-90-447-01 |

D'AUTORISER les paiements selon les ententes respectives;

D'AUTORISER la coordonnatrice aux loisirs à signer tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

022-2025-01

9.2 - Contrat pour la présentation de Zak Dompteur de défis - Persévérance scolaire

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité accueillera Zak dompteur de défis le 10 février 2025 à 13 h à la vieille chapelle;

CONSIDÉRANT QUE l'activité est prévu au budget;

CONSIDÉRANT QUE l'activité s'adresse aux élèves de l'école dans le cadre de la persévérance scolaire;

Suivant la proposition de : Mélanie Laberge

Dûment appuyée par : Serge Forest

Il est résolu:

D'AUTORISER la coordonnatrice aux loisirs, à signer le contrat pour Zak dompteur de défis;

D'APPROUVER la dépense de 2 500,00 \$, plus les taxes applicables pour la présentation du 10 février.

D'APPLIQUER la dépense au GL 02-701-90-447-10 et d'autoriser le paiement selon le contrat;

Adoptée à l'unanimité

10 - COMMUNICATION

10.1 - Aucun point

11 - CULTURE

11.1 - Aucun point

12 - HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

023-2025-01

12.1 - Demande de subvention Fonds régions et ruralité (FRR) volet 2

CONSIDÉRANT le programme Fonds régions et ruralité (FRR) volet 2 de la MRC de Matawinie;

CONSIDÉRANT QUE le FRR vise à soutenir le développement des régions et municipalités;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare souhaite aménager une fontaine au Parc de l'Étang en remplacement du bassin existant, ainsi qu'acquérir des bancs et des poubelles pour ses divers parcs municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'engage à financer 20 % du coût total du projet;

Suivant la proposition de : Pierre Desrochers
Dûment appuyée par : Mélanie Laberge
Il est résolu :

QUE le Conseil municipal autorise le directeur général par intérim, M. Mario Besner, à déposer une demande d'aide financière d'un montant de 35 097 \$ dans le cadre du programme Fonds régions et ruralité (FRR) volet 2, pour l'aménagement d'une fontaine au Parc de l'Étang et l'achat de mobilier de parc (bancs et poubelles) destiné aux différents parcs municipaux et à signer au nom de la municipalité l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

Adoptée à l'unanimité

024-2025-01

12.2 - Offre de Service professionnel - Nordikeau

CONSIDÉRANT QUE la firme NORDIKEAU a été approchée afin de soumissionner pour les analyses d'eau potable pour le réseau de distribution municipal, pour le réseau de distribution du lac Morin, pour les jeux d'eau et pour le puits de surface à la plage municipale (période estivale seulement);

CONSIDÉRANT QUE les soumissions sont les suivantes :

| | |
|---|--|
| OPT-24-11612 – Vérification des débitmètres des deux stations d'eau potable | • Un montant forfaitaire de 2 150.00 \$ plus les taxes applicables |
|---|--|

| | |
|--|--|
| OPT-24-1611-rev01 - Accompagnement pour la réalisation du bilan de la SQEEP 2024 des deux stations d'eau potable | • Accompagnement pour la réalisation du bilan de la SQEEP 2024 : 2 375,00 \$, plus les taxes applicables |
| OPT-24-1613 – Gestion et opération des installations de traitement de l'eau potable 2025 des deux stations d'eau potable | <ul style="list-style-type: none"> • Opération eaux potable et usées : 28 320,00 \$ (montant forfaitaire) • Analyses de laboratoire accrédité : 6 848,40 \$ (montant forfaitaire) • Suivi réglementaire du plomb et du cuivre dans l'eau potable 889,00 \$ (montant forfaitaire) -Réseau municipale -Réseau Morin -Aqueduc Plage -Jeux d'eau |

Suivant la proposition de : Serge Forest

Dûment appuyée par : Yanick Langlais

Il est résolu :

D'OCTROYER les contrats ci-haut mentionnés à Nordikeau pour l'année 2025.

Adoptée à l'unanimité

13 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

13.1 - Aucun point

14 - TRAVAUX PUBLICS

14.1 - Aucun point

15 - PROJETS SPÉCIAUX

025-2025-01

15.1 - Demande à la Commission de toponymie - Rue Ritchie-Tremblay

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée par la compagnie ZED M3 Module Canada LTD représentée par M. Anatol Treba afin de nommer une rue en voie de développement Rue Ritchie-Tremblay;

CONSIDÉRANT QUE cette dénomination nous rappelle un membre de la Famille Tremblay, famille pionnière du secteur du Lac-Léon, soit Monsieur Richard Lawson Tremblay (1966-1984) connu de tous sous le prénom de Ritchie;

CONSIDÉRANT QUE cette dénomination répond aux normes et procédures de la commission en privilégiant le nom sous lequel cette personne était mieux connue;

CONSIDÉRANT QUE cette demande doit être déposée à la Commission de toponymie du Québec pour officialisation et doit être appuyée par une résolution du Conseil municipal;

Suivant la proposition de : Gilles Arbour

Dûment appuyée par : Mélanie Laberge

Il est résolu :

D'ACCEPTER la demande de ZED M3 Module Canada LTD.;

DE DEMANDER à la Commission de toponymie d'accepter le nom Rue Ritchie-Tremblay.

Adoptée à l'unanimité

026-2025-01

15.2 - Résolution d'appui - Développement Domaine Les Bourgeois - Raccordement au réseau de l'aqueduc du village

ATTENDU QUE le promoteur du développement *Domaine Les Bourgeois* souhaite raccorder 26 nouveaux terrains à l'aqueduc du village;

ATTENDU QUE la capacité actuelle de l'aqueduc du village permet de répondre aux besoins en eau des 26 nouveaux terrains;

ATTENDU QUE des prévisions sur un horizon de cinq (5) ans indiquent la nécessité d'ajouter une pompe pour maintenir la capacité suffisante de l'aqueduc;

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire s'assurer que les coûts liés à l'étude et à l'ajout de la pompe soient assumés par le promoteur et non par l'ensemble des propriétaires;

Suivant la proposition de : Yanick Langlais
Dûment appuyée par : Marilyne Perreault
Il est résolu :

QUE Le Conseil municipal de Sainte-Marcelline-de-Kildare appuie le raccordement du développement *Domaine Les Bourgeois*, comprenant 26 nouveaux terrains, à l'aqueduc du village, sous réserve des conditions suivantes :

- Une confirmation officielle de la capacité en eau de l'aqueduc du village est obtenue;
- Une analyse de la qualité de l'eau du puits alimentant l'aqueduc confirme sa conformité aux normes en vigueur.

QUE tous les frais liés à l'étude et à l'ajout d'une pompe soient assumés exclusivement par le promoteur du développement *Domaine Les Bourgeois*.

QUE la présente résolution soit transmise au promoteur du développement *Domaine Les Bourgeois* et au service d'urbanisme pour suivi et exécution.

Adoptée à l'unanimité

16 - AVIS DE MOTION ET PROJETS DE RÈGLEMENTS

16.1 - Aucun point

17 - RÈGLEMENT

17.1 - Aucun point

18 - PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

027-2025-01

18.1 - Renouvellement de la licence annuelle de Citadel

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une offre de services de la firme Eim7 inc. pour participer à un Projet pilote sur l'optimisation de la gestion des bases de données et gestion d'actifs, soit le système Citadel en 2022;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite renouveler la licence annuel du Citadel;

Suivant la proposition de : Serge Forest
Dûment appuyée par : Pierre Desrochers
Il est résolu :

D'AUTORISER le paiement de 6 600 \$, plus les taxes applicables à la firme Eim7 inc;

D'APPLIQUER la dépense au GL tel que prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

028-2025-01

18.2 - Renouvellement du contrat d'entretien ménager avec l'entreprise CNET

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite renouveler l'entretien ménager avec l'entreprise Cnet

Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Mélanie Laberge
Il est résolu :

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise CNET pour l'entretien ménager au coût hebdomadaire de 713 \$, excluant les taxes et au coût horaire de 140 \$ pour les entretiens en surplus sur demande de la Municipalité, d'appliquer la dépense au GL tel que prévu à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

029-2025-01

18.3 - Adoption du budget révisé 2024 - Office Municipal d'Habitation de Matawinie

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu de la Société d'Habitation du Québec (OHM), le budget révisé pour l'année 2024, de l'Office d'Habitation de la Matawinie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a un lien avec l'OMH;

Suivant la proposition de : Pierre Desrochers
Dûment appuyée par : Yanick Langlais
Il est résolu :

D'ACCEPTER le budget révisé de l'Office Municipal d'Habitation de Matawinie, tel que soumis par la Société d'Habitation du Québec.

Adoptée à l'unanimité

030-2025-01

18.4 - Office d'Habitation de Matawinie

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a reçu de l'office d'habitation Matawinie une copie de l'annexe B de leurs états financiers 2023;

CONSIDÉRANT QUE la part de la municipalité au 31 décembre 2023 est de 3 399,37 \$;

Suivant la proposition de : Pierre Desrochers
Dûment appuyée par : Marilyne Perreault
Il est résolu :

D'ACCEPTER l'annexe B telle que présentée et de payer la part de la municipalité pour l'année 2023 au montant de 3 399,37 \$;

TRANSMETTRE une copie de la résolution à l'Office d'Habitation Matawinie.

Adoptée à l'unanimité

031-2025-01

18.5 - Abri sable et sel - Qualilab inspection inc.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à la construction d'un abri sable et sel;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenu les services de l'entreprise Qualilab inspection inc. pour le contrôle du bétonnage du plancher de l'abri sable et sel;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a obtenu les services d'ingénierie des matériaux pour s'assurer que les matériaux utilisés et leur mise en œuvre sont conformes aux normes ainsi qu'aux plans et devis de l'entreprise Qualilab inspection inc.;

Suivant la proposition de : Serge Forest

Dûment appuyée par : Mélanie Laberge

Il est résolu :

D'AUTORISER les dépenses suivantes :

| Services | Montant | Facture |
|---|---|-------------------|
| Services d'ingénierie des matériaux pour s'assurer que les matériaux utilisés et leur mise en œuvre sont conformes aux normes ainsi qu'aux plans et devis | 4 265,28 \$, plus les taxes applicables | Facture 2024-1518 |
| Contrôle du bétonnage du plancher de l'abri sable et sel | 1 595,16 \$, plus les taxes applicables | Facture 2025-1645 |

D'AUTORISER les paiements selon les ententes respectives.

Adoptée à l'unanimité

032-2025-01

18.6 - Autorisation de procéder aux appels d'offres pour la relocalisation des fosses dans le cadre du projet de construction de la rue de l'Avenir

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare procède à la construction de la rue de l'Avenir;

ATTENDU QUE la relocalisation de deux fosses septiques sur les lots 5 655 407 et 5 655 408 est requise dans le cadre de ce projet;

Suivant la proposition de : Pierre Desrochers

Dûment appuyée par : Mélanie Laberge

Il est résolu:

QUE le Conseil municipal autorise le directeur général par intérim, Mario Besner, à procéder aux appels d'offres nécessaires pour la relocalisation des deux fosses dans le cadre du projet de construction de la rue de l'Avenir;

QUE le Conseil municipal mandate les avocats Bélanger Sauvé pour la préparation des documents requis afin de formaliser une entente de réciprocité concernant la location des fosses septiques sur les lots 5 655 407 et 5 655 408;

QUE le directeur général par intérim soit également autorisé à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

033-2025-01

18.7 - Dépôt d'une demande d'aide financière - Fonds régions et ruralité (FRR) volet 2 Appel à projet de collaboration

CONSIDÉRANT le programme Fonds régions et ruralité (FRR) volet 2 Appel à projet de collaboration de la MRC de Matawinie;

CONSIDÉRANT QUE le FRR vise à soutenir le développement des régions et municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire aménager un parc de la culture sur le terrain du presbytère dans le cadre du projet de collaboration 'Route des tradition';

CONSIDÉRANT QUE les coûts du projet sont estimés à 106 200 \$;

Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Marilyne Perreault
Il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare autorise la directrice générale adjointe, madame Stéphanie Lafond, à déposer une demande d'aide financière au montant de 75 000 \$ dans le Programme fonds régions et ruralités (FRR) volet 2 Appel à projet de collaboration pour l'aménagement d'un parc de la culture et à signer tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre de la demande d'aide financière - FRR volet 2 Appel à projet de collaboration.

Adoptée à l'unanimité

034-2025-01

18.8 - Déclarations des intérêts pécuniaires - Dépôt

Le directeur général par intérim procède au dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires reçues des membres du conseil suivants :

Madame Émilie Boisvert, Mairesse
Madame Maryline Perreault, Sièges #1
Monsieur Gilles Arbour, Sièges #2
Madame Mélanie Laberge, Sièges #3
Monsieur Yanick Langlais, Sièges #4
Monsieur Serge Forest, Sièges #5
Monsieur Pierre Desrochers, Sièges #6

Adoptée à l'unanimité

19 - VARIA

20 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse invite les citoyens et citoyennes à la période de questions et répond aux questions reçues d'une durée de 20 minutes selon le règlement 131-92.

035-2025-01

21 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la mairesse déclare la clôture de l'assemblée.

Suivant la proposition de : Serge Forest
Dûment appuyée par : Pierre Desrochers
Il est résolu :

QUE la présente séance du Conseil municipal de Sainte-Marcelline-de-Kildare soit levée à 20 h 27.

Adoptée à l'unanimité

Émilie Boisvert
Mairesse

Mario Besner
Directeur général et
greffier-trésorier par intérim

